

REGLEMENT INTERIEUR

1. Il est demandé à tous d'être ponctuels et assidus au cours par respect du professeur et des autres élèves, un battement de 5 minutes est possible entre chaque cours.

2. **TENUE OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS ET ADOS :**

CHANGEMENT DE CHAUSSURES OBLIGATOIRE AUX STUDIOS DANSES

Jogging ,survêtement ou caleçon (pas de robe, jupe ni pantalon serré) short noir + débardeur noir
Cheveux attachés pour les filles Tenir son sac fermé avec les affaires rangées à l'intérieur en cours.

3. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans le sac de sport pendant l'horaire de cours. CO'Dance Academy dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation. Si non respect de cette règle, les professeurs peuvent confisquer le portable jusqu'à la fin du cours.

4. Aucun enfant ou adolescent n'est autorisé à quitter la salle de cours sans l'accord du professeur et il est tenu de respecter les consignes du professeur.

5. Les parents doivent fournir, une bouteille d'eau ou gourde à leur enfant.

6. Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée du Studio, à l'heure de leur(s) cours, d'attendre leur(s) entrée(s) avant de repartir et de les reprendre à l'issue de leur(s) cours à ce même endroit. CO'Dance Academy n'est pas responsable des adhérents en dehors de la salle de cours et aux autres heures de leur(s) cours. Pour le jour de l'Arbre de Noël, ainsi que le jour de la répétition et le jour même du gala, CO'Dance Academy n'est pas responsable des adhérents. Pour les petits prévoir un passage aux toilettes avant le cours.

7. Les parents ne sont pas admis pendant le cours. Ils voudront bien laisser l'enfant à la porte du cours et rester en dehors de la salle durant la leçon.

8. Les parents voudront bien faire usage de l'adresse mail (codanceacademy@gmail.com) pour toutes questions destinées au bureau comme aux professeurs.

9. Toute absence prévisible d'un enfant doit être notifiée préalablement auprès du bureau et du professeur pour les cours. Toute autre absence doit faire l'objet d'une justification des parents et dégage entièrement la responsabilité de CO'DANCE ACADEMY en dehors des limites de la salle et des horaires de cours.

10. Formulaire d'autorisation du droit à l'image à nous rendre IMPERATIVEMENT au moment de l'inscription.

11. Toute inscription est due POUR LA SAISON en cours PAR ADHERENT, et par DISCIPLINE. Il ne pourra pas être réclamé de remboursement de tout ou partie de la cotisation pour quelque motif que ce soit.

12. Le gala de fin d'année n'est pas obligatoire mais les 2 dernières semaines avant le gala seront des répétitions pour les adhérents participants. L'assiduité est très fortement recommandée et la participation aux répétitions est obligatoire.

13. La pratique de la danse est laïque : aucun signe religieux ostentatoire n'est toléré. L'association ne répondra favorablement à aucune exigence communautariste.

14. Les animaux ne sont pas admis dans la salle de cours notamment pour des raisons d'hygiène.

15. Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Le non-respect de ces consignes fera l'objet d'avertissement écrit et d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi.
Merci de bien vouloir appliquer le règlement pour le respect de chacun, de l'esprit associatif
et DU RESPECT DES DISCIPLINES EXERCEES et enseignées.

Le Bureau et les Professeurs

Coupon de « Prise de connaissance » du règlement à signer sur le dossier d'inscription.